

VISITES AUTORISEES : EMS Clair Vully, Salavaux

Depuis le 1er mai 2020, il est de nouveau possible d'effectuer des visites dans les établissements médico-sociaux (EMS), les établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) et les logements protégés dépendant d'EMS/EPSM du canton de Vaud.

Afin d'éviter la propagation du coronavirus et de préserver la santé de tous les résidents et visiteurs, l'organisation des visites se base sur des recommandations strictes du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud.

Une personne ne peut pas effectuer une visite si elle a été malade du CoVID, ou qu'elle a présenté des symptômes selon les critères de l'Office fédéral de la santé publique durant les semaines précédentes, uniquement après une évaluation médicale ; si elle est malade du CoVID en isolement à domicile ; si elle présente des symptômes ; si elle a eu un contact avec un cas CoVID et qu'elle se trouve en quarantaine à domicile (ceci pendant toute la période de quarantaine).

Pour les visites des résidents positifs en isolement ou en quarantaine, la visite peut se faire sur demande auprès du corps médical/soignant de l'établissement et avec toutes les mesures de protections nécessaires.

Les règles suivantes s'appliquent lors d'une visite :

Avant la visite :

- La visite est possible sur rendez-vous uniquement.
- Au maximum, **2 personnes par visite**. Des enfants sont admis.
- Le personnel de l'établissement s'assure par des questions précises que les visiteurs ne présentent pas de symptômes (toux, fièvre, etc.).

Pendant la visite :

- Dès l'arrivée, désinfection des mains et port du masque obligatoires.
- Un collaborateur de l'établissement accueille les visiteurs et les accompagne au lieu du rendez-vous (de préférence à l'extérieur, si la météo est favorable).
- Il est demandé à chaque visiteur de n'avoir aucun contact proche avec un autre résident de l'établissement.

- La durée de la visite est en principe de **30 minutes**.
- Pendant toute la visite, le port du masque (visiteurs et résident) est obligatoire sauf si l'établissement a prévu une séparation par un moyen technique (plexiglas) et les distances de sécurité de 2 mètres entre le résident et les visiteurs doivent être respectées. Des échanges d'objets simples sont possibles, après désinfection (par exemple dessins, photos).
- À la fin de la visite, les visiteurs sont raccompagnés par un collaborateur de l'établissement. Les visiteurs gardent le masque jusqu'à la sortie de l'établissement. L'EMS met à disposition une poubelle et une obligation de désinfection des mains après le retrait du masque.

Pour les résidents alités ou en fin de vie, les mêmes recommandations s'appliquent sauf que :

- la visite peut se dérouler en chambre. La visite est possible même si le résident est dans une chambre à deux lits, auquel cas le résident occupant l'autre lit doit être absent.
- les visiteurs peuvent s'approcher à moins de deux mètres du résident et se toucher.

Chaque visiteur devra informer l'établissement s'il développe des symptômes du CoVID au cours des 5 jours suivants la visite. En cas de doute : www.coronacheck.ch

Nous vous remercions de votre collaboration.

Les informations sur la situation actuelle de la pandémie : www.vd.ch/coronavirus

Contactez notre établissement : Pour l'organisation des visites veuillez vous adresser à **Madame Di Fonzo Janine** au 026 677 88 06 de 08h00 à 11h00 et de 13h30 à 15.30 (sauf le weekend)